

Promotion des défibrillateurs Quatre minutes de télé pour sauver 10 000 vies

Une intervention rapide favorisée par la connaissance des gestes de premiers secours et l'utilisation d'un défibrillateur permettrait de sauver de 5 000 à 10 000 vies. C'est le thème de la campagne qui va mobiliser samedi 23 chaînes TV.

UNE JEUNE FEMME sort de son bureau et s'effondre soudain dans la rue. Les passants sortent leur téléphone portable et alertent les secours. Quelqu'un s'agenouille et commence à pratiquer un massage cardiaque. Une autre personne repère à proximité immédiate un défibrillateur. Elle s'en saisit et l'applique sur la poitrine de la jeune femme qu'elle ramène aussitôt à la vie. C'est le synopsis du très court métrage (4 minutes) que 20 millions de téléspectateurs pourront voir samedi juste avant 20 heures sur l'une des 23 chaînes de télévision mobilisées pour l'opération. Une voix off les interpelle : « Pourquoi faut-il installer des défibrillateurs dans les lieux accueillant du public ? Plus de 40 000 personnes meurent chaque année en France d'un arrêt cardiaque. Vous

avez quatre minutes pour agir. Après chaque minute qui passe, c'est 10 personnes de survie en moins. Utiliser un défibrillateur cardiaque. En France, le taux de survie est actuellement de 2 à 3%. 10 000 vies pourraient être sauvées si des défibrillateurs étaient installés dans les lieux accueillant du public. »

Une charte. Cette nouvelle opération de communication veut tout à la fois sensibiliser le plus grand nombre sur l'utilité vitale des défibrillateurs et encourager élus et chefs d'entreprise à équiper les lieux qui reçoivent du public. C'est une nouvelle initiative de l'association RMC/BFM financée par [CNP] Assurances à qui l'on doit aussi le Tram du cœur qui sillonne la France du 7 au 20 octobre dernier s'arrêtant dans 13 villes pour organiser des débats publics.

L'association organise une table ronde multipartite réunissant urgentistes, représentants des collectivités locales et des ministères. Une charte en faveur de la généralisation des défibrillateurs a ainsi été élaborée. Elle s'appuie sur le



Équiper de défibrillateurs les lieux qui reçoivent le public

decret du 4 mai 2007 lequel autorise toute personne, même non médecin, à utiliser un défibrillateur semi-automatisé ou automatisé externe. Aux termes de ce document, l'utilisation d'un de ces dispositifs ne constitue « pas un acte médical mais un geste citoyen ».

Les organisateurs se prévalent d'un comité scientifique au sein duquel on relève les noms des Prs Pierre-Charles Xavier Jouven, Alexandre Mignon et du Dr Jean-Jacques Monzueu.

CH D